#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE

# **COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE**

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 10 décembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mercredi 4 décembre 2024, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Nombre de Conseillers présents : 27

Étaient Présents:

M. Charles ASLANGUL, Maire

Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD, Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.

Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,

Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÜN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Madame Rosa SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyne LANTRAIN, Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD,

Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir:

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL. M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO. Mme Sandrine LALANNE à M. Robin ONGHENA.

Absents excusés:

Absents:

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

**Secrétaire de séance :** Jean-Antoine GALLEGO

2024DELIB0132 - BUDGET PRINCIPAL: VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DE 2024

### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants,

Vu le Budget primitif 2024 adopté par délibération n° 2024DELIB0025 du 7 mars 2024,

Vu la décision modificative n°1 adoptée par délibération n° 2024DELIB0068 du 1<sup>er</sup> juillet 2024

Vu l'avis de la Commission des Finances du 4 décembre 2024,

Considérant la nécessité d'ajuster au mieux le budget 2024,

Après en avoir délibéré, et par 30 voix pour

**ARTICLE UNIQUE**: ADOPTE par chapitre la décision modificative n°2 de 2024 du budget principal de la commune tel que présentée s'élevant à :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	-228 253,91	
013	Atténuations de charges		-30 000
014	Atténuations de produits	-19 438	
65	Autres charges de gestion courante	-42 065,05	
67	Charges exceptionnelles	4 187,37	
68	Dotations amortissements et provisions	25 625,58	
023	Virement à la section d'investissement	696 965,44	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 758	
70	Ventes de produits		78 000
731	Fiscalité locale		110 353,96
74	Dotations, subventions et participations		359 482,95
75	Autres produits de gestion courante		-16 057,48
TOTAL		501 779,43	501 <i>779,</i> 43

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
20	Immobilisations incorporelles	-260 700,49	
204	Subventions d'équipement versées	-223 081,36	
21	Immobilisations corporelles	-308 074,43	
23	Immobilisations en cours	-46 074,04	
10	Dotations, fonds divers et réserves	129 571,63	46 275,43
16	Emprunts et dettes assimilées		-1 516 357,56
021	Virement de la section de fonctionnement		696 965,44
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		64 758
TOTAL		-708 358,69	-708 358,69

	Dépenses	Recettes
<u>Total des deux sections</u>	-206 579,26	-206 579,26

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 16 décembre 2024

Secrétaire de séance Jean-Antoine GALLEGO

July

Pour copie conforme, Le Registre dûment signé, Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne